

s le lieu desti-
& de misère.]
qu'à peine s'y
s particulières
rir des sacrifi-
re avec le Dia-
pot percé de
nd que chaque
pression au-lieu
consultent dans
s. Barbot ajoû-
ne jamais sortir
on est toujours
Il n'est pas
tale du Royau-
sur les motifs

e de la Rivière
dans la magie
on pouvoir s'e-
aux, les naufr-
le tant de mer-
les terres de si
êtres &] si res-
sonne n'ose lui
gnes de Bénin.
un espèce d'Of-
causer le moins
pour leur porter
est particulière

, en mois, et
un nom propre
le jour de re-
des offrandes d
moutons & de
fier des chiens
On distribue au
prendre parti

(p) IL y a beaucoup d'autres jours consacrés à la Religion. [Ils célèbrent tous les ans avec beaucoup de dépenses, l'anniversaire de la mort de leurs parens & amis dans le dessein de les honorer.] Dapper [s'étend sur la Fête anniversaire (q) qu'on célèbre à l'honneur des Morts.] Il assure qu'on sacrifie dans cette occasion, non-seulement un grand nombre d'animaux, mais plusieurs victimes humaines, qui sont ordinairement des Criminels condamnés à mort, & réservés pour cette solennité. L'usage en demande vingt-cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Bénin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les personnes qu'ils rencontrent sans lumière. On permet aux riches de se racheter; mais les pauvres sont immolés sans (r) pitié. Les Esclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvu qu'il fournisse d'autres victimes. Cette méthode de prendre des hommes au hazard est fort avantageuse pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachète, ils font aisément croire au Peuple, que les Prisonniers ont été tués secrètement (s).

Mais la plus grande Fête du Royaume de Bénin, est celle qui se nomme Fête du Corail. On la célèbre au mois de May, & c'est la seule occasion de l'année où le Roi se fasse voir en public. Nyendaël, qui fut témoin de cette cérémonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la seconde cour du Palais, vêtu superbement, & qu'il s'y assit sous un dais fort riche. Ses femmes & ses principaux Officiers se rangèrent autour de lui. Pendant la procession, qui commença bien-tôt, il ne quitta point son Trône. Mais il se leva, lorsqu'elle fut finie, pour offrir son sacrifice [aux Dieux] en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta sur son Trône, où il demeura l'espace de deux heures, pour donner le tems au reste du Peuple de faire ses dévotions. Ensuite il rentra dans l'intérieur du Palais. Le reste du jour fut employé en réjouissances & en festins, aux frais du Roi & des Grands qui firent distribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorsqu'il interrogea les Nègres, il ne les trouva pas mieux informés que lui sur ces deux points (t).

LES Habitans de la Rivière de Bénin & des Contrées voisines sont gouvernés par différens Princes, qui reconnoissent le Roi de Bénin pour leur Chef, à l'exception de celui (v) d'Ouwerri, où les Portugais ont leur établissement, & des Pirates d'Usa, qui n'ont jamais voulu se regarder comme ses Vassaux.

ROYAUME
DE BÉNIN.
Division du
tems.

Jours consa-
crés à la Reli-
gion.
Fête des
Morts.

Fête du co-
rail.

Gouverne-
ment de Bé-
nin.

ILS

(p)l.

(p) *Angl.* Ils n'ont pas moins de fêtes que l'Eglise Romaine. R. d. E.
(q) Nyendaël, pag. 456.
(r) *Angl.* au jour marqué. R. d. E.

(s) Ogilby, pag. 476. & Barbot, pag. 372.
(t) Nyendaël, *ubi sup.* pag. 465. & suiv.
(v) d'Ouwerri ou Ouwerre. R. d. E.